

FLASH INFO du 20/04/2020

Chers adhérents,

Nous avons le plaisir de vous transmettre le FLASH FEDEREC-COVID19, numéro 23 ci-dessous, et ci-joint pour ceux qui n'arrivent pas à lire ce mail.

En parallèle, à la suite de quelques questions, nous tenons à vous préciser que les **masques usagés sur vos sites doivent être jetés dans une benne destinée à l'élimination uniquement**. Comme pour les ménages, ces masques doivent être jetés dans un sac plastique dédié résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnelle. Ce sac doit être soigneusement refermé puis conservé 24 heures avant d'être envoyé en élimination.

Pour rappel, FEDEREC actualise son enquête pour disposer des dernières informations concernant votre activité et les difficultés que vous rencontrez à l'heure actuelle.

Nous vous remercions par avance de prendre de votre temps pour répondre à notre questionnaire, que vous trouverez [ici](#).

Pour les groupes/entreprises multirégionales, le questionnaire est légèrement différent, vous le trouverez [ici](#).

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et sommes mobilisés à vos côtés pour vous accompagner au mieux.

Bien à vous.

Manuel Burnand
Directeur Général

ACHAT AU DETAIL AUX PARTICULIERS – action en cours de FEDEREC

À ce jour, le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire estime que l'activité d'achat au détail doit être fermée aux particuliers jusqu'à la fin du confinement. FEDEREC mène actuellement une action pour que **soit autorisée l'ouverture de cette activité en proposant un protocole sanitaire strict pour le personnel et le public ainsi qu'en mettant en avant la nécessité d'ouvrir cette activité pour la relance économique de la filière métal**. Nous vous tiendrons naturellement informé de la décision définitive.

DROIT SOCIAL – de nouvelles actualités

FEDEREC a mis à jour les différentes FAQ dédiées au droit social, notamment :

- Sur le sujet « FNE formation » dans la FAQ « formation et activité partielle » que vous trouverez en cliquant [ici](#)
 - Sur le sujet du **chômage partiel** dans la FAQ « chômage partiel » que vous trouverez en cliquant [ici](#).
- Sur ce sujet, les actualités concernent :

- Le régime social des indemnités complémentaires versés par l'employeur pour les salariés rémunérés au-delà de 4,5 SMIC
- L'individualisation chômage partiel
- La situation au 1^{er} mai des salariés en arrêts de travail pour garde d'enfants ou délivrés aux personnes vulnérables présentant un risque accru de développer des formes graves de la maladie ainsi qu'aux personnes cohabitant avec ces personnes vulnérables

FISCALITE - Dépôt des liasses fiscales, solde d'impôt sur les sociétés, solde CVAE : échéances décalées au 30 juin 2020

Toutes les échéances de dépôt des liasses fiscales et autres déclarations assimilées (tel que le solde d'impôt sur les sociétés et le solde de CVAE) du mois de mai se voient accorder un délai supplémentaire en étant décalées au 30 juin. Par ailleurs, à l'instar des mois précédents, les entreprises qui connaissent des difficultés pourront demander le report du paiement des échéances fiscales du mois de mai.

Vous retrouverez toutes les informations nécessaires [ici](#).

Retrouvez les FAQ de FEDEREC

Cliquez [ici](#) pour retrouver la FAQ générale : continuité de l'activité économique, protection des salariés et aides économiques et fiscales

Cliquez [ici](#) pour retrouver les informations spécifiques au droit social (contrat de travail, chômage partiel, formation, télétravail)

Cliquez [ici](#) pour retrouver le dossier spécial masques

Nous vous rappelons que pour toute demande concernant le droit social, vous pouvez contacter la Cité des Entreprises et Madame Edith Maes qui vous répondra directement : emaes@citeonline.org / 03 20 99 45 35. Vous pouvez également consulter le site internet où sont régulièrement mis à jour les documents réglementaires : www.lacitedesentreprises.com